

COMMUNE DE VALDERIES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 décembre 2020.

L'an deux mille vingt, le onze décembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALDERIES (Tarn), se sont réunis à vingt heures trente à la mairie dans la salle du conseil, suite à la convocation adressée par le Maire le 4 décembre 2020 conformément au Code général des collectivités territoriales.

Présents : MM. RECOULES, Vincent, BABEAU, Stéphanie, COQUIN Charles, DIEUZE, Michel, GUERRA, Christel, FARENC, Jean, MASSOL, Sandrine, RICCA, Pierre, BORDES, Thomas, AUQUE, Séverine, ABADI, Richard, CAUSSE, Emilie, GUERY, David, ALVERNHE Céline.

Absente excusée : SUDRE, Nathalie.

Secrétaire de séance : RICCA, Pierre.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Le P.V du précédent conseil daté du 23 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

REALISATION D'UN EMPRUNT

Après avoir détaillé l'état déficitaire actuel du budget, M. le Maire informe l'ensemble des conseillers présents du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, des différentes réunions et échanges tenus entre la mairie, la préfecture, la trésorerie et la banque.

M. le Maire indique que lors de ces différentes rencontres, une analyse a été faite et que l'ensemble des acteurs ont acté les difficultés rencontrées. Une solution a été retenue et validée par la préfecture. Elle consiste à contracter un prêt à long terme (20 ans) d'un montant de 300.000 €. Cet apport financier permettra de payer deux prêts à court terme ne pouvant être étalés dans le temps, l'un de 150.000 € payable à échéance le 31 décembre 2020, l'autre de 370.000 € payable au 1^{er} septembre 2021. De plus, cela permettra d'éviter un nouveau déficit supérieur à 10% (maximum autorisé par le code général des collectivités territoriales) sur les futurs comptes administratifs.

Des déficits successifs engendreraient une nouvelle saisine de la Chambre Régionale des Comptes. Le but est aussi d'éviter qu'une augmentation de la fiscalité nous soit imposée.

Après délibération, cette proposition de réalisation d'emprunt est adoptée à l'unanimité des présents.

DECISION MODIFICATIVE

Après l'accord du Conseil Municipal pour la réalisation de l'emprunt de 300.000 € indiqué au paragraphe précédent, M. le Maire propose d'inscrire les crédits supplémentaires correspondant à cette somme sur le budget de l'exercice 2020.

Après délibération, cette proposition de décision modificative est adoptée à l'unanimité des présents.

CONVENTION DU RESEAU DES MEDIATHEQUES

M. le Maire présente la nouvelle convention du réseau des médiathèques qui a été réactualisée et demande l'accord pour procéder à la signature de ce document.

Après délibération, M. le Maire est autorisé à l'unanimité des présents à signer cette nouvelle convention.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Vente des anciens jeux pour enfants : Les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité des présents que les modalités de détails de cette vente (montant de la mise à prix, date pour adresser les propositions d'achat, date d'ouverture des enveloppes) seront indiquées sur le bulletin municipal qui sera distribué à la population en début d'année 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23 h 30.

Le Maire,
Vincent RECOULES.